

Annexe 2 sur la Tenue officielle et les insignes de fonction

• Tenue officielle

L'insigne du Mouvement est composé d'un trèfle et d'une fleur de lys entrelacés.

La tenue est déterminée par le Conseil fédéral qui tient compte des propositions sur les programmes de branche débattues, entre autres, avec les Cadres et avec les précisions suivantes :

- a. L'insigne du Mouvement est porté par tous les membres de l'Association et est brodé sur le rabat de la poche gauche de la chemise.
- b. L'insigne logo du Mouvement est porté par tous les membres de l'Association et se porte sur la poche gauche de la chemise.
- c. Dans une même Unité, tous les membres portent le même foulard. Le foulard est choisi par le Conseil d'Animation Local, avec l'accord de l'Animateur fédéral en charge de la Région.
- d. Les Responsables portent les insignes de leur fonction conformément à cette annexe.
- e. L'insigne « Belgique » se porte sur la manche droite.
- f. Outre les insignes propres à l'Association, seul le port des décorations suivantes est autorisé:
 - les ordres et décorations officielles,
 - les distinctions honorifiques décernées par l'Association des Boy-Scouts et Girl-Guides de Belgique,
 - les décorations d'une autre Association scout, après homologation par l'Animateur fédéral chargé de l'international.

• Insignes

- Section

	Nœud d'épaule	Foulard
Animateur	Grenat	Aux couleurs de l'Unité
Animateur Responsable	Vert	Aux couleurs de l'Unité

- Échelon local

	Nœud d'épaule	Foulard
Responsable d'Unité	Bleu ciel	Aux couleurs de l'Unité
Responsable d'Unité adjoint	Bleu ciel	Aux couleurs de l'Unité
Animateur d'Unité	Bleu ciel	Aux couleurs de l'Unité
Équipier d'Unité	Bleu ciel	Aux couleurs de l'Unité

- Échelon régional

	Foulard
Cadres	Cadres

- Échelon fédéral

	Foulard
Membres du Conseil fédéral	Cadres
Membres du Conseil d'Arbitrage	Cadres
Cadres	Cadres
Membres du Conseil d'Administration	Cadres